



Divorce pour faute

Par Visiteur

Merci de votre réponse qui a retenu toute mon attention..

Je partage votre avis. Bien évidemment, mon mari avait changé le mot de passe après qu'il s'est introduit dans mon inbox. Mais impossible de prouver la fraude. Donc, pas la peine de poursuivre cet argument.

1) Autre scénario: je peux moi-même lancer la procédure de divorce mais, comme vous dites, il n'a commis aucune faute susceptible d'entraîner le divorce sauf qu'il a cessé des rapports physiques un an après le mariage à cause d'une dysfonction érectile provoquée par des médicaments antihypertenseurs; mais ce serait peu gentil d'insister sur ce point, quel est votre conseil à ce propos?

2) Est-ce qu'il est possible de demander le divorce pour avoir subi le chantage?

3) Pourrais-je avoir recours à la loi pour empêcher le chantage en obligeant mon mari de supprimer les preuves qu'il détient? J'ai reçu une convocation pour me présenter à un examen (pour un poste de travail) nécessitant un déplacement en mi-octobre; mais, mon mari, bien sûr, me menace de révéler tout et demander le divorce si j'accepte cette proposition. Il ne s'agit même pas d'un travail, mais peut éventuellement aboutir à un travail.

4) Pourriez-vous m'accorder un rdv dans les meilleurs délais?

Merci d'avance.

Par Visiteur

Bonjour.

1)Je dirai non. En aucun cas, l'absence de relations sexuelles ne pourrait justifier un divorce. Pas plus d'ailleurs que le fait de vous avoir fait un chantage.. Je sais bien que c'est pas très juste pour vous.

3) Non, impossible malheureusement. Rien ne pourrait justifier que la police n'intervienne ou détruise. A la limite, s'il demande le divorce suite à ce travail, tant mieux pour vous! Après tout, vous aurez peut être perdu la chance d'un travail mais vous aurez gagné la liberté, ce qui est bien plus chère à nos yeux.

Malheureusement, je ne fais pas de consultation sur place, n'ayant pas de cabinet. Vous êtes de quel région?

Cordialement.

Par Visiteur

Merci de votre réponse si rapide.

Je suis entièrement du même avis.

Mais la liberté, ça se paie chère à ce qu'il me semble, et encore faut-il que je gagne la procédure, ce qui est loin d'être sûr d'après ce que vous dites! Et cela, surtout dans les circonstances pareilles ou je risque d'être obligée de payer des dommages-intérêts à mon mari!

Merci d'avance.

Par Visiteur

Bonjour.

Je ne connais personne sur Paris mais un avocat spécialisé en Droit civil ou en Droit de la famille vous conviendra parfaitement.

Cordialement.